

COMPTE RENDU

DEPARTEMENT DE
MOSELLE

République Française
COMMUNE D'ABRESCHVILLER

Séance du 12 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un et le douze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 5 janvier 2021 s'est réunie sous la présidence de M. Emmanuel RIEHL.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Sont présents : Emmanuel RIEHL, Julien NOPRE, Brigitte JENIE, Eric WELSCH, Françoise FOERSTER, Bernard LEONARD, Vincent DINCHER, Cindy STADLER, Jessica PORZADNY, Marie-Chantal CHRISTOPH.

Représentés : Malika FUNAZZI représentée par Brigitte JENIE, Eric DAENEN représenté par Emmanuel RIEHL, Sandra ROUH représentée par Françoise FOERSTER, Arnaud DUBRULLE représenté par Julien NOPRE, Brian HERVIEU représenté par Marie-Chantal CHRISTOPHE.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Julien NOPRE.

délibération D 2021 1 1 : Admission non-valeur

Le maire présente au conseil municipal la demande d'admission en non-valeur du Receveur de Lorquin :

- Avis du 04/11/2020 (budget commune) pour un montant de 1 962,78 € et un montant de 87,57 €
- Avis du 04/11/2020 (budget annexe eau) pour un montant de 2 567,11 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces non-valeurs.

délibération D 2021 1 2 : Achat épareuse

Le maire présente au conseil municipal les différents devis pour l'achat d'une épareuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis de l'entreprise NOREMAT pour une épareuse DEXTRA M49 d'un montant de 29 500 € HT.

délibération D 2021 1 3 : Vente épareuse

Le maire présente au conseil municipal la possibilité de vendre l'épareuse communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter ce point.

délibération D 2021 1 4 : Vente tracteur

Le maire présente au conseil municipal la possibilité de vendre le tracteur communal (Massey Ferguson).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter ce point.

délibération D 2021 1 5 : Elagage

Le maire présente au conseil municipal les différents devis d'élagage d'arbres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter ce point.

délibération D 2021 1 6 : Convention Fario de la Sarre Rouge

Le maire présente au conseil municipal la convention relative à la location du droit exclusif de pêche sur la partie de la Sarre Rouge (eaux libres) lot n° 1 accordé à l'association "la Fario de la Sarre Rouge".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

délibération D 2021 1 7 : Convention transport ULIS

Le maire présente au conseil municipal la convention de participation au transport des enfants du dispositif ULIS à signer avec la commune de Lorquin qui s'est engagé à participer au frais.

1 élève est concerné pour l'année scolaire 2019-2020 pour un coût total de 3 648 €. La participation de la Région Grand Est s'élève à 676 €. Le reste à charge pour la commune de Lorquin est donc de 2 972 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

délibération D 2021 1 8 : Calorifugeage (Eco-Habitat)

Le maire présente au conseil municipal les propositions financières de la société Groupe Eco Habitat pour le calorifugeage des réseaux de chauffage ou ECS de certains bâtiments communaux (ateliers municipaux, camping, mairie, gîte communal, salle des fêtes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer les propositions financières.

délibération D 2021 1 9 : Création zone de pêche au plan d'eau

Le maire présente au conseil municipal la demande de l'association « la Fario de la Sarre Rouge » de création de 2 zones de pêche au plan d'eau communal. La pêche serait autorisée en fonction des saisons :

- Une zone réduite (telle que définie lors du précédent conseil et non sur plan), du 1er avril au 15 octobre,
- Une zone élargie du 16 octobre au 31 mars n+1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

délibération D 2021 1 10 : Réfection accès centre équestre

Le maire présente au conseil municipal le coût pour la réfection de l'accès au centre équestre réalisée par les services techniques de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

Le maire précise que la commune fournira du concassé au fur et à mesure de ses disponibilités.

délibération D 2021 1 11 : Incendie bâtiment communal

Le maire rappelle au conseil municipal l'incendie d'un bâtiment communal par 3 jeunes de la commune et leur condamnation par le Tribunal de Grande Instance de Metz en verser, en réparation du préjudice subi, une somme de 2 494,40 € chacun.

2 d'entre eux ont payé ce montant, le 3ème a fait appel de la décision et a obtenu gain de cause.

Le maire présente la demande d'un des parents, concernant la condamnation de son fils pour dégradation ou détérioration du bien d'autrui commise en réunion, de remboursement de la somme versée.

Le maire propose au conseil municipal un vote à bulletins secrets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ayant accepté le vote à bulletins secrets, décide de ne pas donner suite à la demande.

divers :

- travaux chapelle cimetière,
- pont Rommelstein.



RIEHL Emmanuel
Maire d'Abreschviller